

Délibération n° 2006-10-HPV-10

Relocalisation de l'association Grainerie : adoption d'une convention d'occupation temporaire

L'an deux mille six, le treize octobre à quinze heures, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Entiore- Quint-Fonsegrives.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	50
Procurations :	13
Date de convocation :	4 octobre 2006

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Bernard SICARD	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. René GUILLOT
Saint-Alban		M. Gérard BELLANTI
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	M. Robert ARTERO
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	M. Christian PAUL
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Jacqueline BAYLÉ M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Maïté CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX Mme Danièle DAMIN Mme Christine DE VEYRAC Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Philippe DUFETELLE	

	Mme Colette DURAND-ADER M. Georges ESTIBAL Mme Annette LAIGNEAU Mme Brigitte MICOULEAU M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Alain FILLOLA
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Christian BERGON
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	M. Lysiane MAUREL
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Bernard KELLER
Toulouse	Melle Florence BAUDIS	Mme Maïté CARSALADE
Toulouse	M. Laurent CUZACQ	M. Serge DIDIER
Toulouse	Mme Marie DEQUÉ	Mme Brigitte MICOULEAU
Toulouse	M. Jean DIEBOLD	M. Bernard BOUSQUET
Toulouse	M. Jean-Michel LATTES	M. Roger ATSARIAS
Toulouse	M. Jean-Pierre LLORET	Mme Annette LAIGNEAU
Toulouse	M. Jean-Claude PAIX	Mme Colette DURAND-ADER
Toulouse	M. Christian RAOUST	M. Georges ESTIBAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	M. Claude RAYNAL

Délégués titulaires excusés

Colomiers	M. Pierre SEUBE
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Pibrac	M. Robert BON
Toulouse	M. Louis GAUBERT
Toulouse	M. Jacques MONTAGUT

Délibération n° 2006-10-HPV-10

Relocalisation de l'association Grainerie : adoption d'une convention d'occupation temporaire

Exposé

Le projet de l'association « la Grainerie » a été identifié dans le Contrat d'Agglomération comme une opération majeure à soutenir dans le cadre de la dynamique culturelle communautaire.

Par délibération en date du 7 février 2005 et dans l'attente du relogement définitif de l'association, le Conseil Communautaire a autorisé l'occupation à titre précaire et transitoire de bâtiments situés sur l'ancien site militaire « l'Elca », aux fins d'activités artistiques de type « arts du cirque et du spectacle vivant, théâtre ».

Une convention d'occupation précaire a été passée entre le Grand Toulouse et La Grainerie pour une durée allant du 30 juin 2005 jusqu'au 29 novembre 2006.

Un avenant à la convention initiale a été signé le 25 août 2006 afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagement du lot 1 du lotissement Elca qui sera entièrement dédié aux activités de l'association.

Pendant la réalisation des travaux d'aménagement du lot n°1 et dans l'attente de la livraison du bâtiment définitif qui sera mis à disposition de la Grainerie, il convient de passer une nouvelle convention d'occupation précaire afin de réorganiser la mise à disposition des lieux par le Grand Toulouse pour une durée allant du 30 novembre 2006 à la date de mise à disposition du bâtiment définitif à la Grainerie, et au plus tard le 30 juin 2008.

Ladite convention prévoit la mise à disposition à titre gratuit pendant la durée indiquée ci-dessus :

- D'un ensemble de bâtiments modulaires à usage de bureaux d'une surface de 180 m² situés place de l'Itinérance
- De partie de la place de l'Itinérance pour l'installation d'un chapiteau permettant à la Grainerie de faire ses répétitions et entraînements ;
- Jusqu'au démarrage des travaux de rénovation : de partie du hangar situé à l'arrière de la gare de triage pour 787 m² à usage de stockage de matériel
- Pendant les travaux de rénovation et d'aménagement du hangar : de conteneurs pour le stockage positionnés place de l'Itinérance

Les modalités de mise à disposition du bâtiment définitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 février 2005 autorisant l'occupation à titre précaire et transitoire de bâtiments situés sur l'ancien site militaire « l'Elca »,

Vu la convention en date du 30 juin 2005 ;

Vu l'avenant à la convention en date du 25 août 2006

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2006,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention d'occupation à titre précaire avec l'association la Grainerie, prévoyant la mise à disposition à titre gratuit des lieux ci-dessus désignés pour une durée allant du 30 novembre 2006 au 30 juin 2008 au plus tard dans l'attente du relogement définitif de l'association.

Article 2

D'autoriser le Président à signer ladite convention

Résultat du vote :

- Pour : 63
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 20 octobre 2006

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY